



Chemin Loach's, Sudbury

Reconstruction de la route et remplacement de la conduite d'eau principale

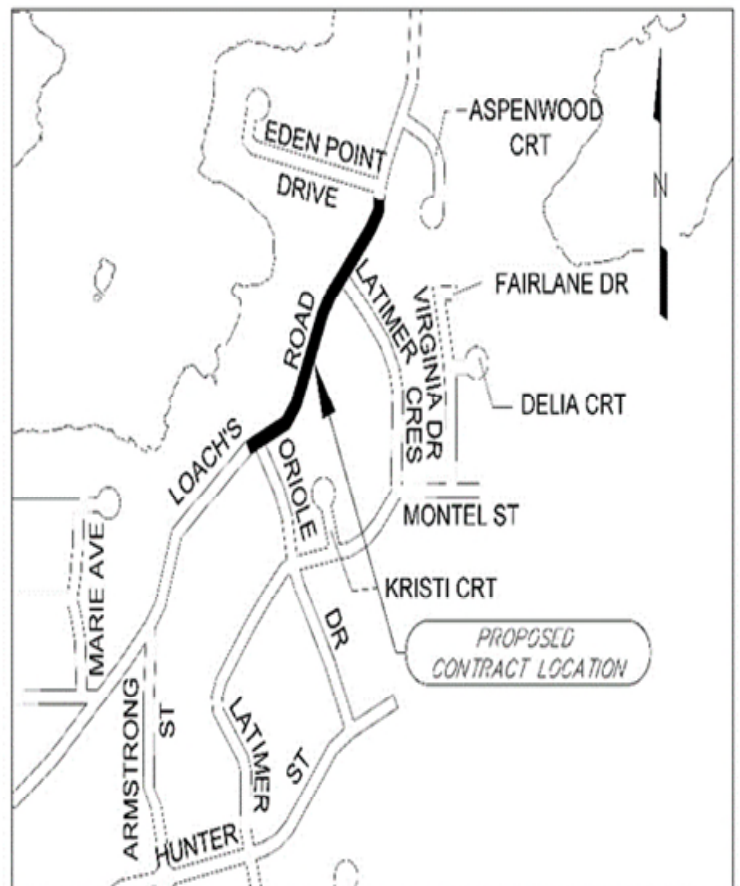
La Ville du Grand Sudbury exécutera des **travaux d'amélioration de la route et de la conduite d'eau principale** du chemin Loach's, entre la promenade Oriole et la promenade Eden Point.

Les travaux de construction seront exécutés par l'entrepreneur de la Ville, Teranorth Engineering and Construction Limited, de mai à octobre 2022.

Veillez noter que ces dates pourraient changer.

Voici les détails des travaux:

- Ajouter une piste cyclable de la promenade Oriole à la promenade Eden Point.
- Reconstruire la route; nouvel asphalte, nouvelles bordures et nouveaux trottoirs en béton, de la promenade Oriole au croissant Latimer.
- Resurfer la route; asphalte neuf, bordures et trottoirs en béton neufs du croissant Latimer à la promenade Eden Point.
- Installer une nouvelle conduite d'eau principale et des branchements jusqu'à la limite des propriétés, de la promenade Oriole au croissant Latimer.
- Remplacer les égouts pluviaux par endroits.
- Remplacer l'égout sanitaire principal et les branchements par endroits.



Pendant les travaux, il pourrait y avoir de la poussière et du bruit dans le secteur. La Ville met tout en œuvre pour réduire l'impact pour les résidents et les propriétaires d'entreprises des environs. Nous vous remercions de votre patience tandis que nous travaillons à améliorer les routes et l'infrastructure de votre voisinage. La Ville du Grand Sudbury et ses entrepreneurs se sont engagés à assurer la sécurité publique et surveilleront les progrès des travaux.












Vous pouvez adresser vos questions sur les travaux de construction à :

Gestionnaire du projet :
Krista Trafford
Cellulaire: 249-377-9760
Krista.Trafford@grandsudbury.ca

Inspectrice des travaux sur place :
Tina Woodbury
Cellulaire: 705-698-1020
Tina.Woodbury@grandsudbury.ca

Conseiller municipal :
Fern Cormier, quartier 10
Cellulaire: 698-7407
Fern.Cormier@grandsudbury.ca



	<p>Avant le début des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les propriétaires devraient enlever les articles situés sur l'emprise municipale, tels que ceux d'aménagement paysager, les clôtures, les systèmes d'arrosage et les objets décoratifs. • Les propriétaires devraient rediriger au-dessus du niveau du sol les eaux de tout égout de toit ou de toute pompe de puisard qui se déversent actuellement dans le fossé avant. • La Ville n'est pas responsable des dommages aux articles qui appartiennent à des particuliers et qui se trouvent sur l'emprise municipale.
	<p>Interruptions possibles de l'approvisionnement en eau</p> <p>À l'occasion, pendant les travaux, l'approvisionnement en eau de votre propriété pourrait être interrompu. L'entrepreneur donnera alors un avis d'au moins 24 heures. Si vous ne recevez pas d'avis d'interruption de l'approvisionnement en eau, cela pourrait vouloir dire qu'il a fallu l'interrompre d'urgence. Nous recommandons que vous débranchiez tout système de traitement de l'eau, comme un adoucisseur ou un filtre, pendant les interruptions prévues de l'approvisionnement en eau.</p>
	<p>Système temporaire d'approvisionnement en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les maisons dans la zone des travaux qui s'étend de la promenade Oriole au croissant Latimer seront branchées à un système temporaire d'approvisionnement en eau. Vous continuerez de recevoir le service d'eau municipal pendant la période des travaux. • Ce système temporaire consiste à raccorder votre robinet extérieur à un tuyau souple conçu spécialement pour transporter de l'eau potable. Il est très important de ne pas débrancher ni fermer votre robinet extérieur pendant que le système temporaire est en place. Votre consommation d'eau ne sera pas mesurée lorsque vous recevrez de l'eau du système temporaire. Votre facture sera plutôt fondée sur une moyenne mensuelle. • Veuillez noter que l'entrepreneur de la Ville, Teranorth Engineering and Construction Limited, pourrait devoir accéder à votre propriété ou résidence pour raccorder ce système temporaire d'approvisionnement en eau. Si vous n'êtes pas chez vous, on laissera une carte de visite à votre porte. Veuillez téléphoner pour prendre rendez-vous. • Vous pouvez vous attendre à deux brèves interruptions de l'approvisionnement en eau : la première, pour raccorder le système temporaire d'approvisionnement en eau, et la seconde, pour raccorder la nouvelle conduite principale au tuyau de raccordement, une fois les travaux achevés. Nous vous aviserons de toute interruption prévue de l'approvisionnement en eau.
	<p>Circulation</p> <p>Des plans sont en place pour gérer la circulation dans le secteur pour assurer la sécurité des travailleurs et des résidents. Vous pourriez connaître certains retards et un accroissement de la circulation sur les rues principales et secondaires avoisinantes.</p> <p>Par moments, la circulation dans le croissant Latimer jusqu'à la promenade Eden Point pourrait être réduite à une voie pour les besoins des travaux.</p> <p>Il y aura une fermeture complète du chemin Loach's entre la promenade Oriole et le croissant Latimer. La circulation locale et les véhicules des services d'urgence y auront cependant accès en tout temps.</p>
	<p>Accès aux entrées de cour</p> <p>Si l'entrepreneur devait fermer temporairement des entrées de cour, il ferait parvenir un avis aux propriétés touchées et prévoirait une autre voie d'accès au terrain et d'autres places de stationnement, s'il y a lieu.</p>
	<p>Accès à la route et au trottoir</p> <p>L'entrepreneur assurera l'accès sécuritaire aux piétons. Nous rappelons aux parents d'enseigner à leurs enfants la sécurité routière dans une zone de construction active. Nous demandons aux résidents qui ont des besoins particuliers en matière d'accessibilité, comme l'accès pour les fauteuils roulants, de communiquer avec l'inspectrice ou l'inspecteur des travaux sur place ou avec la ou le gestionnaire du projet de la Ville indiqué ou indiquée sur cet avis.</p>
	<p>Inspections</p> <p>Teranorth Engineering and Construction Limited fera une inspection complète de l'état de la structure et du bâtiment avant le début des travaux. Ces inspections auront seulement lieu avec la permission de la ou du propriétaire.</p>
	<p>Dynamitage</p> <p>Durant les travaux de construction :</p> <p>Pendant les opérations de dynamitage, vous pouvez vous attendre à ressentir certaines vibrations et à entendre certains bruits. Le son qui suit le sautage est une onde de choc dans l'air ou le sol, qui est sans danger. Les niveaux de vibration sont surveillés pendant les opérations de sautage par l'expert-conseil pour veiller à ce que les niveaux se trouvent sous les limites permises.</p> <p>Après l'achèvement des travaux de construction :</p> <p>Une fois que les travaux seront achevés, vous pourrez demander à l'entrepreneur pour une inspection après le dynamitage.</p>
	<p>Services d'urgence et transport en commun</p> <p>Les véhicules des services policiers, d'incendie et paramédicaux y auront accès en tout temps.</p> <p>Les autobus de transport en commun pourraient être déviés pendant les travaux. Veuillez appeler GOVA au 705 675-3333 ou visiter le www.grandsudbury.ca/gova/ pour obtenir des renseignements. Si les travaux devaient toucher le circuit d'autobus scolaire, le Consortium de services aux élèves de Sudbury vous informerait de tout changement apporté au circuit d'autobus prévu.</p>
	<p>Collecte des déchets</p> <p>La collecte des déchets ménagers, des matières à recycler et des feuilles et des résidus de jardin ne sera pas touchée par les travaux. Veuillez mettre vos déchets devant votre propriété avant 7 h le jour habituel de collecte. Si les camions de collecte ne peuvent pas se rendre à des propriétés dans la zone des travaux, l'entrepreneur sortira les déchets de la zone pour qu'on les collecte. Vos contenants à déchets ménagers, à matières à recycler et à matières organiques seront retournés à votre propriété plus tard dans la journée. Veuillez vous assurer que votre adresse est indiquée sur vos contenants pour qu'on puisse vous les rapporter.</p>
	<p>Livraison du courrier</p> <p>Si les travaux nuisent à la livraison du courrier à votre résidence, Postes Canada vous informera de tout changement apporté à l'horaire ou à l'itinéraire de votre facteur ou vous indiquera l'endroit où vous pouvez aller prendre votre courrier.</p>